

INDULGENCE DE LA PORTIONCULE

1er et 2 Août.

Près d'Assise, en Italie, se trouve une petite chapelle nommée *de la Portioncule* ou *de Notre-Dame des Anges*, construite au IV^e siècle, restaurée par S. Benoit au VI^e et cédée au XIII^e par les fils du Patriarche Bénédictin à S. François d'Assise.

Celui-ci aimait particulièrement cette petite église, devenue le berceau de son Ordre. Une nuit qu'il intercédait, dans sa cellule, pour le salut des pécheurs, il reçut d'un ange l'invitation de se rendre à la dite chapelle où Notre-Seigneur l'attendait. Obéissant avec joie à l'appel divin, François va à Notre-Dame des Anges ; il y trouve Jésus-Christ accompagnée de sa sainte Mère, et environné d'une multitude d'anges. — « François lui dit Jésus, demande ce qui te plaira pour le salut des hommes, parce que tu as été donné comme un flambeau au monde et un soutien à l'Église terrestre. Le Saint, jusqu'alors prosterné, se releva et dit : « Très saint Père et souverain Seigneur, moi misérable pécheur, je vous supplie de daigner concéder au genre humain la grâce suivante : Accordez à quiconque viendra en ce lieu et entrera dans cette Église, le pardon et l'indulgence de tous les péchés qu'il aura confessés à un prêtre et pour lesquels il aura reçu la pénitence. Je supplie la Bienheureuse Marie, votre Mère et l'avocate du genre humain, de daigner appuyer ma requête et d'intercéder pour moi auprès de votre très clément Majesté. La très sainte Vierge s'étant interprété, Jésus répondit : « ce que vous demandez, frère François, est bien grand, mais vous êtes digne de faveurs plus grandes encore. J'exauce donc votre supplication ; cependant allez trouver mon Vicaire et demandez lui de ma part la dite indulgence. »

François obéit, se présenta devant le Pape Honorius III et en obtint ce qu'il demandait. Toutefois le Souverain-Pontife limita le gain de cette indulgence à un jour par an, savoir à partir des Vêpres du premier jour du mois d'août jusqu'au coucher du soleil du lendemain (2 août).

Plus tard les Papes ont étendu ce privilège à toutes les églises des trois ordres de St-François d'Assise. Cependant Sa Sainteté